

LEGISLATURE 2011 – 2016

PROCES-VERBAL no 24

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 29 octobre 2014 à 20 h 15
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Frédéric Glauser

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 23 de la séance du 10 septembre 2014
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation d'une nouvelle conseillère en remplacement de Mme Marcelle Blanc (Verts), démissionnaire
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 5.1. Motion de Mme Christiane Rithener (PS) – « Une politique du logement proactive, des logements pour tous, à prix abordables, protégés, adaptés »
6. Réponses aux interpellations
- 6.1. Réponse municipale N° 2/2014 – Interpellation de Mme Marianne Adank (PLR) – « Les nageurs plongent mais les tarifs s'envolent »
- 6.2. Réponse municipale N° 3/2014 – Interpellation de M. Eric Mamin (PLR) – « Panneaux interdit aux chiens »
7. Préavis
- 7.1. Préavis municipal N° 13/2014 – Budget 2015 de la CIEHL
- 7.2. Préavis municipal N° 14/2014 – Budget 2015 du Fonds culturel Riviera
8. Rapports
- 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2014 – Réponse au postulat de M. Raphaël Onrubia (PS) « Un geste concret pour chaque famille ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire »
- 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2014 – Arrêté d'imposition pour la période 2015-2016
9. Communications municipales
- 9.1. Communication N° 14/2014 – Horaires d'ouverture des guichets de la Poste à La Tour-de-Peilz
- 9.2. Communication N° 15/2014 – Rénovation de la cuisine et de l'office du restaurant de l'Escale - décompte final
- 9.3. Communication N° 16/2014 – Actions humanitaires d'urgence de la Municipalité en 2014
- 9.4. Communication N° 17/2014 – Projet d'installation d'un ponton à la plage de la Maladaire - Intervention de M. Jacques Devenoge
10. Propositions individuelles et divers

Appel

68 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Christian Anglada – Didier Carron – Claude-Aimé Chevalley – Michel Culand – Fabrice Donatantonio – Luigi Gambardella – Anne Lachat Baechler – Massoud Lavassani – Nicolas Mattenberger – Pierre-André Oberson – Serge Overney – Monique Petitpierre – Eric Petitpierre – Rita Schyrr-Borin – Didier Stauber

Absent(e)s : Jean-Pierre Zoller

M. le Président ouvre la 2ème séance de l'année 2014-2015, 24^{ème} séance de la législature 2011-2016. Il salue toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Il émet le vœu que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Au point 4, il y a lieu d'ajouter l'assermentation d'un nouveau conseiller en remplacement de M. Jacques Vacheron (PLR), démissionnaire.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 23 de la séance du 10 septembre 2014

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014 est adopté à une très large majorité (quatre abstentions)**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nos sincères condoléances sont adressées à Mme la Municipale N. Rimella, dont le papa, M. Joseph Boillat, est décédé le 19 septembre dernier dans sa 97^{ème} année. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Lettre de Mme M. Blanc (Verts) annonçant sa démission du Conseil communal pour raisons de santé. Tous nos vœux l'accompagnent pour un prompt rétablissement. Son remplacement interviendra sous point 4 de l'ordre du jour.

Lettre de M. F. Donatantonio annonçant sa démission de la Commission des finances. Le groupe socialiste n'ayant pas encore de successeur à proposer, **son remplacement sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.**

Lettre du syndicat SSP relative à la situation de la future association régionale de l'action sociale de la Riviera et au grave conflit qui oppose le comité de direction et le personnel. Une médiation semble pour l'heure avoir été initiée par M. le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard. A suivre...

La séance d'information concernant le budget 2015 aura lieu le lundi 10 novembre 2014 à l'aula du collège Courbet.

Le repas de fin d'année du Conseil communal se tiendra à l'issue de la prochaine séance.

Celles et ceux qui cherchent une alternative à la fête d'Halloween peuvent participer aux traditionnels 24 heures de la raisinée organisés par notre collègue W. Bühlmann et sa famille ce vendredi 31 octobre dès 19h00 au marché paysan, chemin de la Poneyre.

Diverses informations ont été distribuées sur les sièges concernant plusieurs manifestations à venir.

4. Assermentation d'une nouvelle conseillère et d'un nouveau conseiller en remplacement de Mme Marcelle Blanc (Verts) et de M. Jacques Vacheron (PLR), démissionnaires

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Vera Moser**, née le 26 mai 1972 et domiciliée à la rue St-Théodule 2, en remplacement de Mme Marcelle Blanc, membre du groupe des Verts, démissionnaire
- **M. Jean-François Treyvaud**, né le 4 août 1956 et domicilié à l'avenue de Traménaz 40, en remplacement de M. Jacques Vacheron, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

5.1. Motion de Mme Christiane Rithener (PS) – « Une politique du logement proactive, des logements pour tous, à prix abordables, protégés, adaptés »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Se loger fait partie des besoins fondamentaux. Encore faut-il que tout un chacun puisse trouver ce qui lui est nécessaire et puisse le payer. Actuellement et partout on parle des problèmes de logement que rencontrent les citoyens de nos localités.

Sur l'arc lémanique, le manque d'appartements libres et surtout à prix abordables est un fait avéré. Et dans notre commune ?

ETAT DES LIEUX.

A La Tour-de-Peilz il y a un peu plus de 150 appartements qui sont propriété de la Commune.

Il existe des Coopératives d'habitation et une fondation.

Le privé possède la majorité des logements et construit encore actuellement des habitations et des lotissements sur les quelques parcelles encore libres.

Prix abordables ?

La commune.

Le nombre d'appartements propriété de la commune est réduit. Ils passent du studio au 4 et 5 pièces et ceci pour des loyers qui vont d'environ 500.- par mois pour un 1 pièce, 900.- pour un 3 pièces et montent à 1250.- pour un 4,5. Ces loyers sont nettement inférieurs aux prix pratiqués dans la région, car la Commune utilise ces logements dans un but social. Tous ces appartements sont très demandés. L'offre ne peut pas répondre aux nombreuses demandes.

Les coopératives d'habitation

Ce système fonctionne à merveille. Je prends pour exemple « **Les Jardins de la Paix** ». Cette Coopérative a été créée par un groupe de citoyens, tous partis politiques confondus qui ont trouvé entente avec la Commune pour un terrain avec droit de superficie. Cette Coopérative, avec un groupe de 4 habitations, a fêté ses 20 ans d'existence. On y trouve des logements occupés par d'heureux locataires qui doivent remplir certaines conditions pour y résider. La Coopérative souhaitait poursuivre son travail en construisant d'autres logements. Les locataires au fil des années ne remplissent parfois plus les critères permettant d'occuper un appartement, les enfants sont partis, les revenus ont augmenté et il fallait pouvoir proposer d'autres possibilités. Malgré le fait d'être en possession du financement nécessaire à élaborer la suite, la Coopérative n'a pas trouvé écho auprès de la Commune pour un nouveau terrain avec droit de superficie et s'est résignée à se tourner du côté de Vevey, en y achetant un terrain pour y construire un nouvel immeuble au standard Minergie.

La Fondation Fesquet offre quelques appartements à loyer modéré mis à disposition de personnes en âge AVS, de préférence de condition modeste.

Le privé

Les loyers pratiqués dans notre commune sont variés, mais élevés !

Il faut compter :

- pour 1 pièce : un peu moins de 1000.- pour 25 m2.
- pour 2 pièces : 1600.- environ pour 53 m2
- pour 3,5 pièces : 1900.- à 2000.- pour 75 m2
- pour 4,5 pièces : de 2050.- pour 110 m2 à 2600.- pour 120 m2.

Dans le dernier lotissement « Domaine du Parc » situé en Vassin et construit récemment il faut compter :

1660.- pour 2,5 pièces

2200.- pour 3,5 pièces de 90 m2

2885.- pour 4,5 pièces

Et pour avoir une place de parc intérieure il faut encore compter 170.-.

Logements protégés ?

Il n'y en pas dans notre cité. Et pourtant la population vieillit et ce type de logement est une solution idéale pour retarder un placement en EMS qui se révèle bien plus onéreux. Ces logements répondent aux

difficultés que peuvent rencontrer des personnes fragilisées ou le plus souvent âgées. Ils constituent, à côté des EMS et des services à domicile, le 3ème pilier de la politique médico-sociale. Il s'en construit dans bien des localités... mais pas dans notre commune.

Un projet très élaboré faisant l'objet d'une convention signée entre la Commune et Bernard Nicod pour des appartements protégés était prévu dans l'une des constructions « En Vassin ». Aux questions posées lors du constat de la non-réalisation, il a été répondu que, pour qu'un tel outil soit fonctionnel, il fallait la proximité d'un EMS. La documentation sur de tels appartements émet des recommandations qui indiquent que les logements protégés « sont situés de préférence dans une zone urbaine et bénéficient par exemple des transports publics à proximité ». La ligne de bus a un arrêt Vassin. Il est dit aussi « La proximité d'un EMS **peut** être un avantage »..., sans que cela soit une condition primordiale. La non construction de ces appartements témoigne d'un manque de volonté politique !

Logements adaptés ?

Il existe un autre type de logements qui peuvent accueillir des personnes ayant des problèmes comme un handicap et/ou une mobilité réduite. Les logements construits au-dessus de la Migros ont quelques appartements abritant des personnes ayant des problèmes psychologiques.

CONSTATS.

Les loyers pratiqués ne permettent pas à de jeunes familles avec enfants de résider dans notre commune. Il n'y a pas d'appartements protégés permettant à des personnes handicapées de se loger à La Tour et à des personnes âgées de garder une certaine indépendance et ainsi de retarder l'entrée coûteuse dans un EMS.

Ailleurs

Dans d'autres communes, il y a des avancées pour promouvoir ces logements.

A **Gland**, la ville a accordé un droit de superficie à une société immobilière pour réaliser dans le quartier Eikenot 16 appartements protégés et conventionnés avec l'Etat et 17 logements à loyers abordables pour des familles.

A **Pully**, la Commune a établi une politique du logement et est en train de lancer un projet « Les Boverattes », dans lequel prendront place des logements d'utilité publique destinés prioritairement aux familles et des logements adaptés et protégés, ceci pour les Pulliérans. En parallèle, la Commune de Pully prévoit la mise en place d'un système d'aide financière pour l'accession au logement.

Sur la Côte, l'union faisant la force, treize communes se sont fédérées en société anonyme pour construire des appartements protégés à **Begnins**

On parle aussi de nouvelles structures pour répondre aux besoins de la population vieillissante.

A **Orbe**, un projet pilote nommé « Topaze » offre une colocation pour personnes atteintes d'Alzheimer.

A **Yverdon**, la fondation Saphir projette diverses constructions réunissant une palette d'hébergements allant d'un centre d'accueil temporaire pour personnes âgées, une colocation Alzheimer et... des logements pour étudiants, pour obtenir ainsi un espace intergénérationnel.

Et le Canton ?

Le 1er Forum du logement a eu lieu en juin de cette année. Dans son allocution de clôture, Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, a souligné l'importance de trouver de nouvelles solutions en faveur de la création prioritaire de logements abordables pour la « classe moyenne ».

Pour des logements protégés, le Canton définit déjà les normes qui permettent d'octroyer une aide financière à l'investissement, dans les dispositions de la loi sur le logement du 9 septembre 1975 (LL) et selon le règlement sur les prêts au logement du 17 janvier 2007 (RPL) qui prévoient un système de prêt sans intérêts remboursable en 20 ans.

Une initiative cantonale lancée par L'ASLOCA « Stop à la pénurie de logements » aurait dû être votée cet automne. Le Conseil d'Etat vient d'adopter un contre-projet dans lequel on trouve une nouvelle catégorie de logements d'utilité publique (LUP) qui prévoit la création de logements à loyers abordables.

BUT DE MA MOTION.

A La Tour-de-Peilz, rien ne se fait dans le sens d'aider les familles avec enfants et les personnes âgées. Au vu du peu de logements à prix abordables, de l'absence de logements protégés et de logements adaptés je demande à la Municipalité d'avoir **une politique proactive** dans ce domaine.

Avoir des appartements à prix abordables, c'est permettre à des familles avec enfants de se loger dans notre Commune. Créer des appartements protégés c'est avoir une sensibilité sociale et la responsabilité de permettre aux personnes de La Tour-de-Peilz qui deviennent âgées et fragilisées de rester dans leur environnement familial.

Je sais qu'une réflexion est en cours sur la Riviera concernant le logement, que notre collègue Alain Grangier a lancé une motion qui n'est pas encore traitée et que nous sommes dans l'attente du fameux PGA. Mais la Municipalité ne doit plus attendre et peut agir dès maintenant.

Différentes pistes existent.

Notre commune ne possède certes que peu de terrains disponibles, mais il y a tout de même des possibilités d'espaces lui appartenant sur lesquels pourraient être construits des appartements subventionnés et des appartements protégés.

- Il y a la parcelle que l'on appelle « Hoirie Roulet » sur laquelle existe déjà la garderie « Croq'lune ». La commune, avec les aides cantonales, peut être elle-même le maître d'œuvre et construire sur ce terrain des appartements subventionnés et des appartements protégés.

Elle peut aussi octroyer un droit de superficie à une Coopérative qui construirait ce type d'habitations.

- Il y a la Rue du Collège, avec des parcelles idéalement situées près du centre-ville et des écoles qui peuvent accueillir au rez-de-chaussée des espaces dévolus à des besoins scolaires et au-dessus des appartements subventionnés et des appartements protégés. Une construction en partenariat entre la Commune et une Coopérative peut être envisagée.

Par cette motion, je demande que la Municipalité, sans attendre le PGA nouveau ni le résultat des réflexions intercommunales sur le logement, se mette sans délai à l'œuvre et nous présente des projets sur les deux endroits cités. »

Mme Ch. Rithener précise qu'elle souhaite que sa motion soit renvoyée à une commission chargée d'examiner sa prise en considération. Les problèmes de logement et du vieillissement de la population sont des sujets vraiment d'actualité. L'émission 36.9° de la RTS, diffusée mercredi dernier et intitulée « Home ou sweet home », traitait des problèmes dus au vieillissement de la population. Un volet était consacré au logement et l'émission a été suivie d'un débat fort intéressant. Le Conseiller d'Etat P.-Y. Mailard y a fait état des actions menées par le Canton et par les communes. 1'700 appartements protégés ont été créés depuis 10 ans. Une aide financière est apportée aux communes qui souhaitent créer de tels logements. Il a cité par exemple ce qui se fait à Lausanne où dans une maison, pour favoriser une mixité intergénérationnelle, à chaque étage une famille offre quelques prestations à des personnes âgées tout en bénéficiant d'un loyer quelque peu abaissé. Le magazine L'Hebdo du 25 septembre dernier parlait d'un nouveau système de colocation qui apporte des solutions à des personnes atteintes d'Alzheimer. Le problème du logement est crucial et les choses bougent dans bien des lieux. Dans le Canton de Vaud, le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative de l'ASLOCA doit permettre aux communes de favoriser la construction de logements à prix abordables. En ceci, Vaud imite Nidwald, où les citoyens ont accepté à 71% un projet du Conseil d'Etat demandant l'élaboration de bases légales pour encourager la réalisation de logements à prix abordables. Dans le canton de Zurich, les citoyens viennent de décider à plus de 58% que les communes pourront fixer une part minimale de logements à loyer modéré lorsqu'un terrain passe en zone à bâtir ou bénéficie d'une augmentation de l'indice d'utilisation ! Intéressant quand on sait qu'il y aura densification et augmentation du CUS (coefficient d'utilisation du sol) dans notre commune.

Les choses bougent aussi dans les communes, à Gland, Pully, Begnins... A Rolle, un projet de construction de sept bâtiments pouvant abriter 115 logements est à l'enquête publique. Le promoteur Bernard Nicod clame haut et fort qu'« il y aura toute la gamme du loyer abordable à la PPE de qualité », précisant qu'il veut la mixité sociale dans des immeubles exemplaires. Espérons que la Municipalité de Rolle saura faire aboutir ce projet avec les réalisations promises ! A La Tour-de-Peilz, on peut lire dans le programme de législature 2011-2016, rubrique « Domaines et bâtiments », que « comme l'ensemble de la Riviera, La Tour souffre d'une pénurie de logements, notamment à prix abordables. L'objectif est donc de développer les possibilités de logement sur la commune, en particulier en proposant des droits de superficie à des coopératives de logement... ». Il est dit aussi que « la Municipalité s'engage, à l'aide d'un nouveau plan d'affectation, à réaffecter certaines zones d'utilité publique pour permettre la construction de logements, notamment au travers de coopératives d'habitation ». Il y a bien sûr la réserve du fameux PGA...

qu'on attend comme l'Arlésienne ! La Municipalité ne doit pas rester inactive et doit aller de l'avant. Elle doit anticiper, avoir une vision à long terme, prévoir le futur de telle manière qu'il y ait des possibilités de logement à prix abordables. Elle peut apporter des modifications pour que ce PGA ne soit pas un obstacle aux objectifs clairement énoncés dans le programme. Politique proactive, SVP !

En ce qui concerne les logements protégés et adaptés, elle revient sur un échec désastreux. Une convention signée le 9 janvier 2009 entre Bernard Nicod et la Commune lors de la construction du Domaine du Parc, en Vassin, stipulait que « La présente convention a pour objet de garantir la réalisation de logements protégés et de structures d'accueil dans le périmètre du Plan de quartier En Vassin ». Les places d'accueil pour la petite enfance sont là, mais il n'y a pas d'appartements protégés. Au premier obstacle, tout a été abandonné, faute de volonté. Le problème a déjà été soulevé au sein du Conseil et, malgré les belles promesses faites dans la réponse donnée à l'interpellation de M. G. Helbling sur cette non-réalisation, à savoir : « Le propriétaire s'est engagé à créer des logements adaptés sur tout le site du Parc. Tous les appartements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite », rien ne semble être allé dans ce sens dans les constructions en Vassin !

Partout le problème du vieillissement de la population suscite des questions, mais aussi des réponses. Des solutions existent. A Orbe, colocation Alzheimer, à Yverdon, projets mixtes mêlant logements pour étudiants avec des appartements protégés, évitant ainsi de créer un ghetto, appartements Domino à Sierre. A La Tour-de-Peilz, rien de ce genre. Allons de l'avant, voyons le futur et ce qui est possible maintenant. La commune n'a pas beaucoup de terrains disponibles. Il faudrait, pour les constructions entreprises par des privés, négocier des avantages contre la création d'appartements protégés ou adaptés. Politique proactive, SVP ! Il y a deux terrains propriété de la commune sur lesquels des projets sont réalisables. Pour le terrain « Hoirie Roulet », un droit de superficie à une coopérative est parfaitement envisageable. La Commune a été approchée par la Coopérative « Les Jardins de la Paix » avec un projet très structuré, collaboration envisagée et acceptée avec un EMS. Tout est resté sans suite et sans réponse, malgré un dossier très complet. Pourquoi ? L'aide financière de l'Etat existe, octroyée à des communes, des fondations, des coopératives. La construction de logements protégés ou adaptés peut être mise au bénéfice d'un prêt sans intérêts à concurrence de 20% de l'investissement et remboursable en 20 ans. Il est temps maintenant d'agir sans plus attendre et d'élaborer sans délai des projets sur ces deux parcelles. Politique proactive, SVP ! Les jeunes ménages avec enfants sont des citoyens qui méritent qu'on leur propose des logements à prix abordables dans notre commune. Les personnes âgées méritent qu'on leur offre des solutions pour rester dans leur environnement familial. Créer des logements protégés ou adaptés, c'est avoir une sensibilité sociale et cela fait partie de la responsabilité de nos autorités.

M. le Président rappelle que le nouveau règlement prévoit que le Conseil examine la recevabilité des motions et postulats. Le Bureau s'est penché sur le texte de la motion et a estimé que celle-ci était recevable. Un avis a été demandé à un juriste, qui a conforté l'opinion du Bureau du Conseil. Cet avis sera transmis à la commission qui sera nommée pour étudier la prise en considération de cette motion.

M. F. Junod indique que le groupe PLR exprime sa reconnaissance à l'égard de la motionnaire qui agit pour aider à débloquer une situation qui le dérange et le préoccupe depuis plusieurs années. En effet, la mise à disposition de logements abordables, protégés, adaptés, de même que d'infrastructures sociales - à l'image de « Croq'Lune » - fait partie des préoccupations PLR depuis longtemps, preuve en est la motion de M. A. Grangier intitulée "Revalorisons nos parcelles communales". C'est pourquoi, en attendant aussi une implication proactive de la Municipalité, le groupe PLR soutient la prise en considération de cette motion, démontrant ainsi que l'ensemble du Conseil communal, tous horizons politiques confondus, se préoccupe de cette question fondamentale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Etant donné qu'un cinquième au moins de l'assemblée soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, **cette motion est transmise à une commission ainsi composée :**

<u>Présidence :</u>	VERTS	Christian Anglada
<u>Membres :</u>	LIBERAL-RADICAL	Alexandre Salina - Alain Grangier
	SOCIALISTE	Christiane Rithener - Jacques Vallotton
	UDC	Yohan Ziehli
	PDC+Indépendants	Jacques Devenoge

5.2. Interpellation de M. José Espinosa (PLR) – « Quelle heure est-il ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Je vous fais par la présente interpellation à la municipalité. Depuis début septembre après un été très humide dans notre commune, ont commencé à pousser une sorte de champignons non comestibles qu'on appelle « horodateur ».

Je comprends que notre commune a besoin de finances, ce qui est tout à fait normal. Mais les questions qui me sont posées par des habitants et commerçants ont besoin de réponses que je ne peux leur donner.

Pourquoi au centre-ville (quartier de la Poste) ne peut-on pas avoir quelques places gratuites maximum 30 minutes comme les places qui sont derrière la gare et payantes dès la 31ème minute ? Cela pourrait attirer plus de clients à notre centre-ville qui devient une ville fantôme. D'où le mécontentement des commerçants.

Pour quelle raison avoir mis uniquement un horodateur à la place de parc de la Faraz et à l'avenue de Perrausaz au lieu de mettre une zone 3 heures ?

Pourquoi ne pas avoir fait une zone 10 heures au Stade de football de Bel-Air et de street-hockey ? Il y a env. 2 semaines c'était à gauche zone 10 heures et à droite 3 heures, maintenant uniquement une zone 2 heures. Nous avons des équipes sportives qui se déplacent à l'extérieur et pour une durée de plus de 2 heures.

Comment se fait-il qu'il y ait un horodateur au chemin du Paradis ? Vu la largeur du chemin, que pour se parquer il faut vraiment être un as du volant. Je pense que cet horodateur coûte plus cher en frais d'entretien que ce qu'il rapporte.

Les macarons délivrés aux habitants d'un quartier doivent normalement permettre à ces habitants de se parquer dans ledit quartier. Pourquoi dès lors les places de parc éventuellement disponibles se trouvent à des lieues des habitations.

Mesdames et Messieurs les municipaux, je vous demande de faire un geste et d'essayer de trouver une solution pour nos sportifs, commerçants et contribuables de notre commune.

Mesdames et Messieurs merci pour votre attention et je remercie la municipalité de ses réponses par écrit. »

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

- 5.3. M. G. Helbling remarque qu'il a transmis une interpellation par courrier électronique au président. Celui-ci semble toutefois ne pas l'avoir reçue. Etant donné qu'il n'y a pas d'urgence, **cette interpellation, intitulée « Protection des arbres et haies vives (hors forêt) » sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.**

6. Réponses aux interpellations

- 6.1. Réponse municipale N° 2/2014 – Interpellation de Mme Marianne Adank (PLR) – « Les nageurs plongent mais les tarifs s'envolent »

Mme M. Adank ne se dit pas satisfaite de la réponse de la Municipalité à son interpellation. D'une part, la question relative à l'impact financier de cette mesure d'augmentation a été éludée. D'autre part, l'argument selon lequel on a cherché à unifier les tarifs d'entrée pour les piscines de la région ne paraît aucunement pertinent. Toutes les piscines sont différentes. Il y a des piscines en plein air et des piscines couvertes, les infrastructures proposées sont différentes (grandeur des bassins, vestiaires à disposition, etc.), les heures d'ouvertures, la fermeture ou non des installations pendant les vacances ou le week-end ne sont pas identiques, certaines piscines proposent des places de parc, etc. Peut-on vraiment pondérer tous ces éléments pour parvenir à une unification des tarifs ? Et surtout, dans quel but recherche-t-on cette unification ? Elle maintient qu'il était peu judicieux de rendre plus onéreux l'accès à une installation sportive qui sert un but de santé publique et regrette la décision de nos autorités.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

6.2. Réponse municipale N° 3/2014 – Interpellation de M. Eric Mamin (PLR) – « Panneaux interdit aux chiens »

M. E. Mamin se dit satisfait de la réponse apportée à son interpellation et en remercie la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

7. Préavis

7.1. Préavis municipal N° 13/2014 – Budget 2015 de la CIEHL

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

7.2. Préavis municipal N° 14/2014 – Budget 2015 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

8. Rapports

8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2014 – Réponse au postulat de M. Raphaël Onrubia (PS) « Un geste concret pour chaque famille ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire »

Rapporteur : M. Yohan Ziehli

M. Y. Ziehli tient à présenter ses excuses aux membres de la commission, qui n'ont pas reçu le rapport avant les membres du Conseil. Il s'agit d'une erreur de sa part et il prie les commissaires de l'excuser pour ce manque de courtoisie.

Mme E. Wyss constate qu'il est dit dans le rapport que « seules les personnes dans le besoin iraient demander des bons et autres aides ». Il suffit donc de demander, mais ce n'est pas si facile. Elle en a elle-même fait l'expérience il y a quelques années. Les démarches sont souvent compliquées et prennent beaucoup de temps. Si l'on pouvait pour une fois « arroser » les familles aux revenus modestes, cela constituerait un soulagement pour elles, un petit coup de pouce, sans qu'elles aient besoin d'aller quémander de l'aide. Accepter le principe des bons serait un signal positif envers les familles de la part de notre commune.

M. K. Egli comprend tout à fait ces préoccupations, mais il s'agit à son avis plus d'une question de fonctionnement de l'administration que d'un problème de chèques. Il constate que Noël perd de plus en plus de sa magie. Depuis quelques jours, nous trouvons déjà les décorations de Noël dans les magasins et aujourd'hui, nous sommes invités à une distribution de cadeaux. L'octroi de chèques à la population n'est en effet rien d'autre qu'un cadeau à l'ensemble des parents de notre commune. Est-ce que cela se justifie, en avons-nous les moyens ? Après une première lecture du budget pour l'année prochaine, on peut en douter. Pour tous ceux qui persistent à vouloir faire des cadeaux, les idées ne manquent pas. On peut imaginer un chèque vacances, un chèque informatique, un chèque lecture, un chèque vélo, etc. D'aucuns diront que le chèque ne doit pas nécessairement être utilisé. Mais il connaît peu de gens qui n'utilisent pas un chèque qui est déposé dans leur boîte à lettres. Preuve en est le pourcentage de bons utilisés à Martigny, qui ne correspond certainement pas au pourcentage de la population qui doit se débrouiller avec un bas revenu (95%, respectivement 56% - pauvre ville).

Le fond du problème est ailleurs. Y a-t-il vraiment des enfants à La Tour-de-Peilz qui ne peuvent pas exercer leur sport ou leur activité favorite faute de moyens ? C'est plutôt vers le manque de places qu'il faut s'orienter. Pour apprendre et jouer au basket, nul besoin de la dernière création Nike à plus de fr. 300.--. Pour débiter l'apprentissage du violon, pas besoin d'un Stradivarius ; il existe des modèles tout à fait convenables aux environs de fr. 150.--, on peut même en louer. Il faut aussi rester raisonnable. Il ne connaît aucune société ou association qui ne propose pas des arrangements financiers en cas de besoin. C'est déjà le cas aujourd'hui, parfois en collaboration avec la commune. Pour la rentrée scolaire, on trouve des offres spéciales dans tous les magasins, mais naturellement peut-être pas la toute dernière création « Hello Kitty » ou autre.

Après avoir analysé le cas des communes citées, on s'aperçoit qu'aussi bien à Martigny qu'à Ste-Croix, il s'agit plutôt d'une action pour aider le commerce local qu'une action sociale. Nombre de commerçants octoduriens très actifs, aussi bien au niveau de leurs affaires qu'au niveau politique, se sont inquiétés du départ des consommateurs vers les grands centres commerciaux à Conthey et Collombey. Avec ce chèque, ces personnes sont obligées d'acheter en ville. Le même problème existe à Ste-Croix par rapport à Yverdon et, surtout, aux centres commerciaux de Montagny qui attirent inévitablement les Saints-Crix. En comparaison, où peut-on acheter un instrument de musique ou un ballon de volleyball à La Tour-de-Peilz, pour ne citer que deux exemples ?

Il ne peut et ne veut pas souscrire à l'arrosage systématique tel que proposé. Il invite par contre la Municipalité à réfléchir à l'instauration d'un fonds spécial – on peut l'appeler fonds Onrubia pour que le postulant récolte les fruits de son travail d'investigation – à disposition des sociétés dans lesquelles des enfants de La Tour-de-Peilz jouissent d'une activité sportive ou culturelle qui ne peut pas être financièrement assumée par les parents, un fonds inscrit dans le budget et dont la population serait informée de l'existence. Il pourrait s'agir de sociétés boélandes ou régionales, car nous n'offrons pas toutes les possibilités dans notre commune. Par ce biais, le soutien serait contrôlé, aucun enfant de notre commune ne serait prétérité et la gestion administrative serait nettement moins lourde.

Le seul véritable geste concret pour chaque famille est et reste, à son avis, l'adaptation des allocations familiales. Ce geste est répété chaque mois, aussi longtemps que les enfants sont à la charge des parents. A en croire les déclarations du Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard dans le journal 24heures, nous sommes sur ce point sur le bon chemin. Il a parlé d'un geste concret, mais n'a pas parlé de cadeaux supplémentaires. Donc, oui à un soutien, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais non à un arrosage systématique et à une déresponsabilisation des parents. Il soutient donc les conclusions du préavis municipal, mais avec des mesures d'accompagnement.

M. R. Onrubia remarque que notre commune souffre d'un syndrome, celui de l'arrosoir (quelle que soit sa couleur !). Il regrette que l'on n'ait pas plus d'imagination et de courage politique pour faire quelque chose en faveur de nos contribuables. Oui, il s'agit d'un cadeau – même si le mot « cadeau » est un mot obscène pour certains – que l'on fait aux contribuables de notre commune. Les gens qui ont les moyens se passeront de ces bons. Il ne souhaite pas revenir sur le préavis, mais celui-ci n'est qu'une liste des raisons pour lesquelles il ne faut surtout pas le faire. On nous a taillé un magnifique costume trois-pièces, mais vide, sans âme.

Mme M. Brüssow pense que beaucoup de monde au sein du Conseil est conscient du fait qu'un supplément pour acheter des baskets ou un sac d'école ne va pas changer la vie d'un enfant à La Tour-de-Peilz. Mais il y a quand même quelque chose d'important dans la proposition de M. R. Onrubia, c'est le fait qu'elle vise la culture. Nous devons nous demander sur quelles valeurs est basée notre société. La culture importe beaucoup. Les jeunes sont à la recherche de leur identité, de leur personnalité, et les inciter à utiliser, à profiter un peu plus de notre offre culturelle, dont la région est riche, ferait du bien à tous, pas seulement aux jeunes. Elle se dit personnellement favorable au fait d'arroser tout le monde, mais au niveau culturel. C'est pourquoi elle souhaite que la Municipalité reprenne la question et voie si cela ne vaut pas la peine d'ouvrir un peu plus l'approche à la culture. Même si l'on force un peu la main en donnant un cadeau, parfois cela aide aussi, parce qu'il y a des gens qui ne s'intéressent pas particulièrement à la culture et peut-être que si c'est gratuit, cela passera mieux. Il ne faut pas se satisfaire d'une énumération de toutes les possibilités qui existent déjà actuellement pour les familles, et qui sont nombreuses.

M. A. Grangier tient à recadrer les débats. Le Conseil est en train de refaire le débat de prise en considération du postulat. Or, nous n'en sommes plus là. Un postulat contient trois points essentiels. Il s'agit d'une invitation à la Municipalité. Cette invitation a été faite en acceptant le postulat. La Municipalité a été chargée d'étudier l'opportunité de prendre une mesure. Elle l'a fait. Enfin, on lui a demandé d'établir une réponse, ce qu'elle a fait. Que ce rapport plaise ou ne plaise pas, là n'est pas la question. On pourrait le refuser s'il avait été mal élaboré, s'il était injurieux, mais ce n'est pas le cas. La seule chose à faire, c'est d'accepter cette réponse, parce que c'est le propre du postulat, qui n'est pas contraignant. Si l'on veut vraiment avoir quelque chose de contraignant, il faut faire une motion, pas un postulat. Il invite donc le Conseil à écourter la discussion – le débat de prise en considération ayant déjà eu lieu – et à accepter la réponse faite par la Municipalité à ce postulat.

M. O. Wälchli, municipal, se dit surpris par le contenu du rapport et l'affirmation selon laquelle la Municipalité ne répond pas aux questions du postulat. M. B. Schär, chef du Service famille, jeunesse et sport et lui-même ont été retenus pas plus de quinze minutes par les commissaires pour présenter le point de vue de la Municipalité et n'ont eu à répondre qu'à deux, voire trois questions. Ils étaient à disposition de la commission. Le postulat vise deux objectifs :

- Favoriser l'intégration des jeunes dans la vie civile

La Municipalité n'estime pas que la commune ait un problème d'intégration des jeunes. Pour preuve, près de 70% des 6-20 ans boélands font partie d'un club sportif recensé auprès du fonds intercommunal du sport. De plus, plusieurs sociétés sportives refusent actuellement déjà des jeunes par manque de place.

- Soulager financièrement toutes les familles avec enfants en âge de scolarité

La Commune offre plusieurs possibilités d'aide en faveur des jeunes dont les familles rencontrent des difficultés financières. Celles-ci sont listées dans le préavis. Il a lui-même été président d'une société locale avec plus de 150 jeunes et connaît donc assez bien le tissu sportif de notre commune. Il n'a pas connaissance qu'une de ces sociétés aient exclu un enfant pour des questions financières. Elles proposent même des possibilités de paiement échelonné. De plus, le système d'arrosage ne convainc pas la Municipalité, qui relève encore la difficulté de mise en œuvre. Où faut-il s'arrêter ? Quelles sociétés sportives ou culturelles doivent être prises en compte comme partenaire ? Pourquoi payer un bout de cotisation à un footballeur qui joue au CS et pas à un autre jeune qui, faute de place, joue à St-Légier ? Et pour les sports non représentés dans la commune ou la région, tel que le hockey par exemple ? Lausanne, Monthey, Villars, tous ?

Concernant les commerces, avons-nous envie de subventionner les commerces des communes avoisinantes ? Certes, l'idée de base est de subventionner les familles. A son grand regret, la Municipalité n'a recensé que deux voire trois commerces sur le territoire boéland susceptibles de répondre à la demande du postulant pour l'achat de matériel scolaire.

Les démarches à effectuer pour mettre en œuvre les chèques famille sont lourdes. Cela nécessiterait l'engagement de personnel supplémentaire, en plus d'un montant financier qui avoisinerait les fr. 240'000.--. C'est pour ces diverses raisons et questions qui restent en suspens que la Municipalité invite le Conseil à rejeter les conclusions du rapport et donc à soutenir les conclusions du préavis municipal 10/2014.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. Y. Ziehli donne lecture des conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission. M. le Président propose au Conseil de se déterminer sur les conclusions du rapport de la commission, ce qui ne suscite pas de contestation.

Au vote, **les conclusions du rapport de la commission sont refusées par 36 voix contre 26 (une abstention)**. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 10/2014,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2014 – Réponse au postulat de M. Raphaël Onrubia (PS) « Un geste concret pour chaque famille ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire ».

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2014 – Arrêté d'imposition pour la période 2015-2016

Rapporteur : Mme Geneviève Pasche

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et cinq abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 12/2014,
- ouï le rapport de la Commission des Finances et

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de fixer le taux de l'impôt communal à 64% pour les années 2015 et 2016 ;
2. de reconduire les autres articles de l'arrêté d'imposition sans changement ;
3. d'adopter l'arrêté d'imposition annexé au préavis municipal no 12/2014 tel que présenté pour les années 2015 et 2016

9. Communications municipales

- 9.1. Communication N° 14/2014 – Horaires d'ouverture des guichets de la Poste à La Tour-de-Peilz
- 9.2. Communication N° 15/2014 – Rénovation de la cuisine et de l'office du restaurant de l'Escale - décompte final
- 9.3. Communication N° 16/2014 – Actions humanitaires d'urgence de la Municipalité en 2014
- 9.4. Communication N° 17/2014 – Projet d'installation d'un ponton à la plage de la Maladaire - Intervention de M. Jacques Devenoge

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

* * * * *

M. O. Wälchli intervient concernant le postulat de Mme M. Adank déposé le 30 octobre 2013 sous le titre « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ». Ce postulat a été déposé dans les dix communes de la Riviera. Sur proposition de la Conférence des syndics, un mandat a été donné à M. J.-M. Bryois, responsable des sports de la commune de Vevey fraîchement retraité. L'étude, financée par les comptes du SAI, est en cours et sera présentée aux municipaux des différentes communes en charge du sport cette fin d'année. La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil informé de la suite donnée à ce postulat.

Mme N. Rimella, municipale, souhaite donner plusieurs informations et réponses à différentes interventions faites par des conseillers communaux :

Lors de la séance du 10 septembre 2014, Mme G. Pasche et M. G. Vernez interpellent la Municipalité concernant l'avancement du projet d'aménagement d'un sentier en rives du lac. Leurs questions étaient les suivantes :

- 1) Quand la Municipalité a-t-elle prévu de faire une communication au Conseil communal ?
- 2) La Municipalité a-t-elle prévu d'engager un crédit d'études pour définir le tracé du chemin ?
- 3) La Municipalité estime-t-elle que l'infime minorité qui pourrait être gênée par le projet riverain est plus importante que l'ensemble des habitants de cette commune ?

Suite au refus, par le Conseil, du crédit d'étude pour l'aménagement d'un sentier en rives du lac, une délégation de la Municipalité a eu plusieurs contacts avec la Commission cantonale des rives du lac. Il a été déterminé qu'il fallait réétudier la possibilité d'éviter de passer sur les parcelles qui n'étaient pas grevées de servitudes de passage public. D'entente avec la commission, la Municipalité a demandé une offre à un bureau d'ingénieurs d'études de la région qui a déjà effectué ce type de travaux. Son offre est arrivée à la fin de cet été et la Municipalité prendra sa décision prochainement. Elle est encore en attente d'une réponse du Canton quant au subventionnement afin de pouvoir attribuer au plus vite ce mandat dans ses compétences financières. La Municipalité considère tous ses habitants sur le même pied d'égalité, mais il faut admettre qu'il est très difficile d'imposer des travaux sur des terrains privés et à des personnes qui n'en veulent pas ; c'est ce qui complique beaucoup le projet. Avant la fin de l'année, la Municipalité tiendra le Conseil informé d'une façon plus officielle sur les démarches effectuées.

Lors de la même séance, Mme Ch. Rithener a interpellé la Municipalité quant à l'éventualité de mettre du compost gratuitement à disposition des habitants de la commune, à l'image de ce qui se pratique à St-Légier. Ce compost serait amené à La Tour-de-Peilz au retour de l'évacuation des déchets verts. Ce service a déjà été évoqué dans le cadre de la gestion de la déchèterie. Après étude, il a été décidé de ne pas entrer en matière. Hormis le fait que le coût de fr. 5.40/m³ soit de moindre valeur, ce sont des éléments d'ordre technique qui ont conduit la Municipalité à renoncer à cette possibilité. En effet, le site de la déchèterie de la Faraz, de par son succès, manque de place ; y installer un endroit pour retourner le com-

post aux habitants n'est guère possible. De plus, la qualité de ce compost de 20 mm, grossier, ne correspond pas à du terreau. Bien qu'il ne dégage pas d'odeur, il est encore en phase de décomposition et peut brûler les racines et les plantes. Il ne peut être utilisé que pour des jardins potagers ou des plates-bandes et ne peut pas servir pour les bacs à fleurs sur les fenêtres et les balcons, noircissant les façades. La Municipalité estime donc que seule une minorité de personnes pourraient donc profiter de ce service. Au surplus, il y aurait lieu d'instaurer un contrôle pour les quantités prises par les citoyens et le personnel œuvrant à la déchèterie est déjà surchargé.

Mme Ch. Rithener est également intervenue concernant – selon ses dires – l'état déplorable du sentier piétonnier qui part de l'intersection de la route de Blonay et du chemin du Crotton jusqu'au manège de Villard. Elle souhaite que la Commune envisage une amélioration pour le confort des nombreux promeneurs qui passent à cet endroit. Si le chemin est dans un état déplorable, cela provient en partie, comme le mentionne Mme Ch. Rithener dans son interpellation, des nombreuses trombes d'eau qui sont tombées cet été. Toutefois, un projet d'aménagement d'un trottoir à cet endroit est en cours et nous venons de recevoir l'aval du Service cantonal des routes. La route de Blonay étant une desserte cantonale, nous sommes en effet soumis aux conditions étatiques. Un préavis sera déposé l'année prochaine pour l'aménagement de ce trottoir. A noter qu'un montant de fr. 90'000.-- figure déjà au plan des investissements pour l'année 2015.

Le 20 mars 2013, Mme G. Pasche a déposé une motion intitulée « Renforcer les actions de développement durable à la commune ». Une commission l'a prise en considération et le Conseil l'a renvoyée à la Municipalité le 26 juin de la même année. Le délai de réponse est donc échu. Le service Urbanisme et Travaux publics, qui a été chargé de répondre à cette motion, prie le Conseil de bien vouloir accepter ses excuses pour le retard apporté à cette réponse. Depuis quelques semaines, le dossier est dans les mains du chef de service, qui a eu quelques contacts avec des personnes externes qui pourront l'accompagner dans cette démarche. La Municipalité espère pouvoir répondre à cette motion au début de l'année prochaine.

La motion déposée par M. E. Balestra intitulée « Mesures d'aménagement du territoire et financement des équipements communautaires », renvoyée à la Municipalité le 25 juin 2013, voit son délai de réponse échu également. Le service concerné est dans l'attente de la prise de position du SDT au sujet de l'examen préalable complémentaire 2 du PGA, attendue pour le 4 décembre prochain au plus tard, ce qui lui permettra de préparer une réponse à ce sujet.

Dernière information, au sujet du postulat de M. J.-Y. Schmidhauser intitulé « Fiat Lux », renvoyé lui aussi par le Conseil à la Municipalité le 26 juin 2013. Le dossier est actuellement en traitement. Une offre d'une entreprise externe vient de nous parvenir et est en cours d'étude. La Municipalité pourra répondre à ce postulat dans les prochaines semaines ou en tout début d'année.

Mme T. Aminian, municipale, revient sur la question posée par M. J.-Y. Schmidhauser, lors de la séance du 25 juin dernier, concernant la taxe affectée au soutien des énergies renouvelables, et demandant ce qu'il en était du montant de fr. 240'000.— figurant au 31 décembre 2013 sur le compte 9280.003.00 intitulé « Taxes spécifiques ». Depuis l'introduction de cette taxe, nous avons encaissé fr. 372'000.--. En 2013, un montant de fr. 132'000.— a été prélevé pour l'amortissement partiel de l'installation photovoltaïque du collège des Mousquetaires. Pour l'amortissement du solde, un montant de fr. 15'000.— durant 20 ans est prélevé sur le même compte depuis le mois de janvier 2014. D'autres installations photovoltaïques sont projetées sur divers immeubles communaux (au chemin de Béranges 111 et 212, au collège et complexe sportif de Bel-Air et sur quatre toitures d'immeubles locatifs). Tous ces projets ont été inscrits auprès de Swissgrid pour l'obtention de la RPC fédérale. L'étude de faisabilité technique et financière d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la Salle des Remparts vient d'être réalisée par notre mandataire ; le préavis est en cours de préparation. Le coût de cette réalisation sera d'environ fr. 170'000.--, pour une production annuelle d'environ 58'000 kWh.

10. Propositions individuelles et divers

Mme G. Pasche souhaite avoir une précision quant aux différentes informations données par Mme N. Rimella. Dans un courrier électronique reçu du président de la commission des rives du lac à la fin du mois de juin, il était précisé expressément que les frais d'études du chemin seraient payés à 50% par le Canton. Qu'en est-il ?

Mme N. Rimella indique que la Municipalité a également reçu ce courrier, mais elle est actuellement toujours dans l'attente de la confirmation officielle écrite promise par l'intéressé.

Mme Ch. Rithener peut comprendre qu'il n'y ait pas assez de place à la déchèterie de la Faraz, mais elle conteste le fait que le compost ne serait pas utilisable par beaucoup de gens. Il est peut-être trop grossier pour des bacs à fleurs, mais il conviendrait très bien pour des jardins familiaux ou des plates-bandes. Elle se contentera toutefois pour l'instant de cette réponse. Par contre, elle peut dire sa satisfaction de savoir que le projet de trottoir allant du chemin du Crotton à la route de Blonay et passant devant le manège de Villard soit dans le pipeline et que le Conseil en ait bientôt des nouvelles.

M. J.-Y. Schmidhauser se dit atterré de voir à quel point la Municipalité ne respecte pas le règlement du Conseil qui prévoit que la Municipalité dispose d'une année pour répondre aux motions et postulats et que, si elle ne peut respecter ce délai, elle doit demander une prolongation au Conseil communal. Ce n'est pas une option, c'est une disposition légale qui doit être respectée. Aujourd'hui, on s'assoie systématiquement sur ce délai. Il demande donc que la Municipalité fasse preuve de davantage de rigueur dans le traitement des motions et postulats.

S'agissant du cheminement des rives du lac, il se dit consterné d'entendre la Municipalité dire qu'il n'est pas facile de construire sur des parcelles de gens qui ne veulent pas qu'on y construise. Une initiative a été acceptée par le peuple. Elle est incontestable et définitive. La loi sur le marchepied donne tous les outils légaux nécessaires pour pouvoir réaliser ce chemin, conformément aux vœux des initiants, et non pas aux souhaits de la Municipalité.

Mme A. Voellmy indique que la commission de gestion, lors de sa séance de préparation du 3 septembre 2014, a cherché à rendre l'important travail de la commission plus puissant et a proposé de demander à l'administration communale de mettre à sa disposition les dossiers relatifs aux visites à venir deux semaines à l'avance pour assurer une bonne préparation. Les membres doivent s'investir dans des objets pour lesquels ils ne sont pas des experts et ils doivent donc pouvoir se préparer. La Municipalité a répondu à cette demande de manière négative. La commission de gestion est un important organe de contrôle. La mise à disposition et l'étude des dossiers à l'avance est importante, en particulier pour les trois visites suivantes : l'Escale le 18 décembre, la piscine et salles de sports le 8 janvier, le service Domaines et Bâtiments le 15 janvier 2015. La commission réitère sa demande de mise à disposition des dossiers à l'avance. La Municipalité serait-elle disposée à accepter de donner une suite positive à cette demande ?

M. le Syndic remarque que les visites ont généralement pour objectif de présenter un secteur d'activités de manière globale. Pour pouvoir fournir d'éventuels dossiers, encore faut-il que les demandes de la commission soient relativement précises. Quand on dit qu'on veut faire une visite à Domaines et Bâtiments, quels sont les dossiers qu'il s'agirait de fournir ? Dans la plupart des cas, c'est à la suite de la visite que la commission est en mesure de préciser sa requête et de demander un document particulier qui, à ce moment-là, lui est remis. Il ne peut donc qu'inviter la commission de gestion à préciser ses demandes. La Municipalité pourra alors répondre au cas par cas, en fonction de chaque visite, puisqu'il y a parfois certains éléments de dossiers qui sont à la disposition de la commission, mais qui ne lui sont pas remis en tant que tels.

M. J. Espinosa constate que depuis quelques temps, les rues et les routes de notre commune ressemblent beaucoup à des tranchées. Il prend l'exemple des travaux qui ont été réalisés à l'avenue de Perrausaz en direction de Montreux et en descendant depuis le giratoire vers l'avenue Bel-Air, avec tous les désagréments que cela comporte pour le voisinage et la circulation. Il y a quelques semaines, quelle n'a pas été sa surprise de constater que le haut de l'avenue Bel-Air jusqu'au giratoire a de nouveau été ouvert. Puis, par la suite, ouverture du chemin de Béranges en direction du bâtiment communal de La Faraz. Pourquoi les services concernés ne synchronisent-ils pas leurs travaux pour n'ouvrir la chaussée qu'une seule fois ? Pour quelles raisons doit-on ouvrir plusieurs fois des rues et des routes qui font penser, après les travaux, à des champs de batailles ou des pistes de moto-cross ? La commune ne peut-elle pas gérer ces travaux avec un planning et éviter tous ces inconvénients et désagréments pour le voisinage et la circulation ? N'existe-t-il pas un règlement qui stipule que l'on doit remettre la chaussée dans son état d'avant les travaux, évitant ainsi que les chaussées communales ne ressemblent à des patchworks ? Il remercie la Municipalité de ses réponses par écrit.

Mme N. Rimella se propose de répondre immédiatement à cette intervention, le procès-verbal faisant office de réponse écrite. Les travaux réalisés dans le secteur Pérouges-Perrausaz concernent le chauffage à distance. Ce n'est pas la commune qui gère ces travaux, mais le Groupe E. La première partie du chantier, depuis le giratoire en direction de Bel-Air, concernait la pose d'une conduite. Aujourd'hui, c'est une

autre conduite qui doit être posée dans le cadre du raccordement des bâtiments. Il était donc logique que cela se fasse en deux fois. Les services concernés sont chargés de remettre la chaussée en état après les travaux, à leurs frais. Une fois par année, le Service Urbanisme et travaux mandate une entreprise pour faire toutes les réfections de routes sur le territoire communal et les factures sont adressées aux entreprises et services qui sont responsables des dégâts. La réfection des routes est donc à la charge des entreprises, mais sous la supervision de la commune.

M. J. Espinosa se déclare partiellement satisfait de cette réponse, mais se dit quand même interpellé par le fait qu'on ouvre à nouveau la chaussée au même endroit et qu'on retraverse une 2^{ème} fois le giratoire Pérouges-Bel-Air. Les travaux sont peut-être différents, mais la question est toujours la même. Ce problème concerne aussi d'autres endroits sur notre territoire.

M. G. Vernez remarque que la commune dispose de quatre panneaux d'affichage, situés à des endroits adéquats et régulièrement mis à jour. Le contenu de ces affiches est d'ordre culturel et sportif. Ce sont des manifestations organisées à La Tour-de-Peilz ou dans les communes limitrophes par des groupements ou des sociétés locales ou régionales. Ces affiches contribuent à l'animation locale, sociale, à l'action citoyenne. La Municipalité serait-elle disposée à placer d'autres panneaux d'affichage sur le territoire de la commune ? La Tour-de-Peilz compte 11'000 habitants, il n'y a rien dans les hauts, par exemple dans le quartier de Vassin, vers le point de collecte de la Faraz ou, pour le moment, sur la future place des Anciens-Fossés.

Mme B. Fahrni-Chuisano a interpellé il y a quelques jours certains membres de la Municipalité de manière informelle au sujet d'un panneau d'interdiction posé depuis environ un mois et demi à l'entrée de l'avenue des Mousquetaires, quand on vient depuis la rue des Terreaux. Ce passage est le seul moyen d'accéder au point de collecte et d'aller chercher les enfants à la sortie de l'école. Elle a été agréablement surprise de voir que ce panneau a été retiré. Sa satisfaction a toutefois été de très courte durée, puisqu'un magnifique ruban a été posé à la hauteur des anciennes places de parc pour empêcher quiconque de s'arrêter à cet endroit. La situation à la sortie de l'école est catastrophique depuis qu'il y a ce ruban, il y a des voitures absolument partout et tout le monde est fâché. Elle admet tout à fait que les enfants doivent aller à l'école à pied, mais dans certains cas on est obligé d'aller les chercher à la sortie des cours, par exemple pour les amener à leurs activités extrascolaires. La desserte qui va être mise en place à cet endroit n'étant encore pas prête, il faut laisser pour le moment la possibilité d'accéder à l'école.

Mme N. Rimella remarque que ce panneau était effectivement une erreur. Il a été enlevé en même temps que tous les panneaux qui avaient été répartis dans la commune pour le Marathon. N'étant pas au courant de la situation en ce qui concerne les places de parc, elle se renseignera et verra ce qu'il est possible de faire en attendant.

M. M. Bloch constate que ce soir le Conseil, suivant l'avis de la Municipalité, a décidé de ne pas prendre en compte le postulat déposé par M. R. Onrubia. Ce qui l'inquiète un peu depuis un certain nombre d'années qu'il est membre du Conseil communal, c'est le côté un peu pingre de La Tour-de-Peilz. Plusieurs exemples concrets montrent qu'à plusieurs reprises des propositions allant dans le sens d'une certaine générosité ont été faites, de gauche, de droite, voire de la Municipalité, et n'ont pas été acceptées. Cela l'inquiète, parce que La Tour-de-Peilz n'est pas dans une situation financière si catastrophique que cela. Même si l'on voit aujourd'hui, dans les communications municipales, qu'on fait un geste pour différentes causes qui sont tout à fait louables dans des pays étrangers, il y a aussi lieu parfois de faire des actions concrètes et précises pour notre population. Il donne l'exemple de la proposition faite à l'époque par M. J.-Y. Schmidhauser en faveur des vélos électriques. Nous sommes la seule commune du district à ne pas favoriser ce type d'achat. Un autre exemple, c'est le fonds pour les énergies renouvelables. On peut évidemment se réjouir des options solaires qui sont prises par la Municipalité, mais cette taxe est prélevée sur l'ensemble des citoyens de La Tour-de-Peilz, alors qu'elle n'est affectée qu'à des causes uniquement communales. A sa connaissance, nous sommes la seule commune à prélever une taxe sur tous les citoyens et à n'en faire qu'un usage communal. La plupart des communes qui prélèvent cette taxe en restituent tout ou partie à la population par différents moyens, différentes subventions, que ce soit pour les transports publics, le solaire, le chauffage, etc. Aujourd'hui, à La Tour-de-Peilz, c'est une forme d'impôt caché qui est prélevé via cette taxe sur l'énergie. Il souhaite donc attirer l'attention de l'ensemble des conseillers communaux et de la Municipalité afin qu'on puisse dorénavant avoir des propositions, aussi bien de l'Exécutif ou du Législatif, qui soient un peu plus généreuses, tant pour l'énergie que pour le social.

M. K. Egli peut comprendre cette intervention, mais si son préopinant a suivi un peu les débats, il sait parfaitement que le PLR ne s'est jamais opposé à une dépense supplémentaire. Il y a eu plusieurs interventions pour chaque fois une petite dépense supplémentaire. Cumulé, cela fait des montants relativement importants. Le but de son intervention de ce soir n'était jamais contre le fait d'octroyer un soutien aux familles, mais de donner ce soutien de manière juste. Il ne veut pas qu'on donne un chèque à des millionnaires, comme c'est prévu avec l'arrosage. Est-ce juste d'octroyer ces chèques à n'importe qui ? Il ne s'agit pas de pingrerie, mais d'utiliser l'argent qui est à disposition de la commune de façon juste et équitable.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

F. Glauser

C. Dind